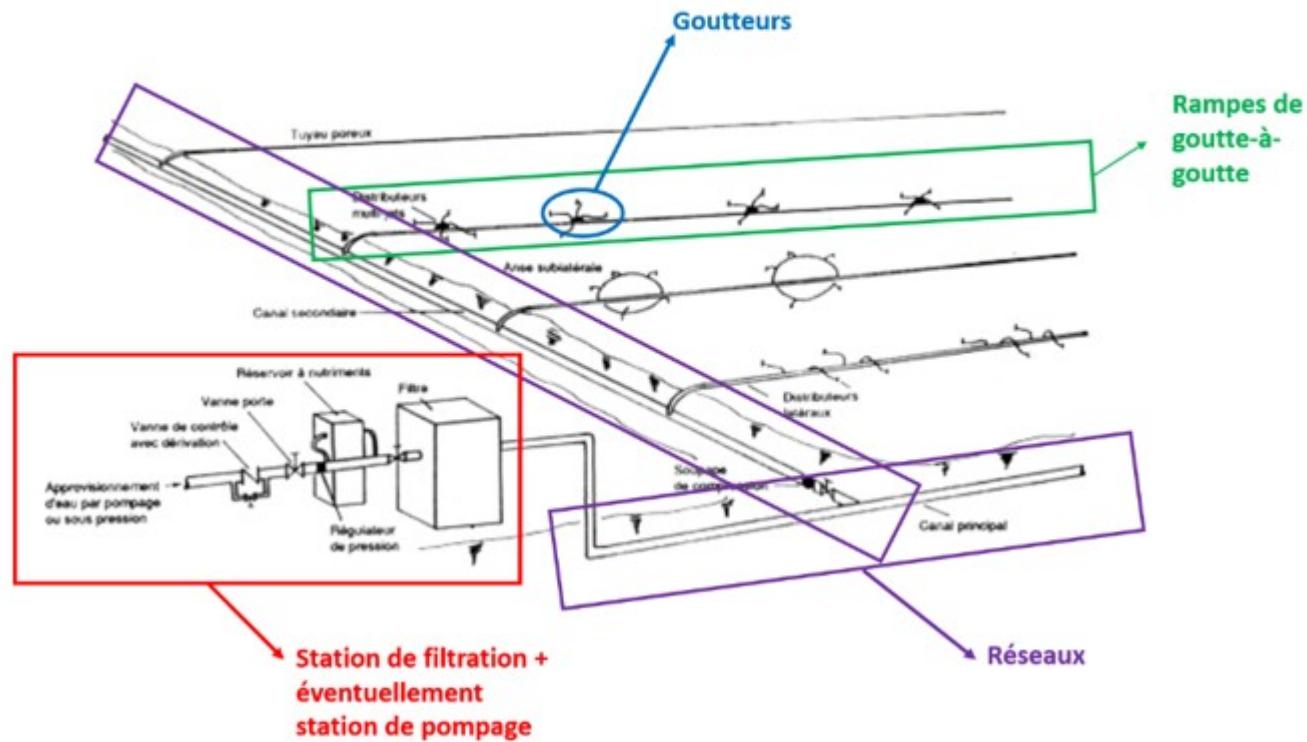


Schéma d'un système d'irrigation par goutte-à-goutte



Partie entourée en rouge: inéligible dans le cadre du dispositif d'aide aux investissements en exploitations pour la protection contre la sécheresse.